
**XVIII^{EME} CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

COPENHAGUE 2018

« Ensemble pour la paix, la sécurité et le développement : il est temps d'agir »

Déclaration du Gouvernement du Burkina Faso

Madame Hadizatou Rosine COULIBALY / SORI
Ministre de l'économie, des finances et du développement

Septembre 2018

Le Burkina Faso est honoré d'être invité à cette 18^{ème} Conférence internationale sur la lutte anti-corruption. Aussi, en ma qualité de Ministre de l'économie, des finances et du développement, voudrais-je saisir cette opportunité pour exprimer, au nom du Gouvernement Burkinabè, ma gratitude à l'endroit des autorités du pays hôte et des organisateurs pour la qualité de l'accueil et de l'organisation de cette conférence. Permettez-moi de traduire ma reconnaissance aux organisateurs de cette rencontre, à Son Excellence Madame l'Ambassadeur du Royaume de Danemark à Ouagadougou et à son équipe pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié pour préparer notre participation à la conférence.

Cette rencontre de haut niveau dont le thème principal nous invite à « agir maintenant et ensemble pour la paix, la sécurité et le développement » est sans doute un cadre pertinent d'échanges et de partage d'expériences sur des questions majeures de développement. En effet, il n'est nul besoin de mener des réflexions pour comprendre le lien entre le thème de la Conférence et la corruption car son impact négatif sur les résultats de développement n'est plus à démontrer. Quelle que soit l'appréciation ou la mesure que l'on a de la corruption au plan statistique (indice ou perception), on doit admettre que son impact est défavorable sur les stratégies et politiques visant l'amélioration des conditions de vie des populations. La corruption est un phénomène transnational aux conséquences dommageables qui se manifestent aux plans économique, social et politique. Etant donné qu'elle engendre l'iniquité et des inégalités, la corruption peut être source d'injustice, de frustrations et de révoltes si les systèmes politiques et judiciaires laissent prospérer une culture de l'impunité. Dès lors, elle pourrait constituer une menace pour la paix et la sécurité qui, à l'évidence, font partie des fondements essentiels du développement. Toutes ces considérations justifient l'importance de nos efforts individuels et collectifs pour prévenir et combattre la corruption.

Au Burkina Faso, les investigations, audits, enquêtes et sondages indiquent que la corruption est réelle dans presque tous les segments de l'activité économique et qu'il est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs de la combattre avec toutes les énergies soit par la prévention, soit par la répression.

Conscient de l'impact négatif de la corruption sur l'économie et sur les efforts de développement, le Burkina Faso s'est doté d'une législation conforme aux standards internationaux et d'un cadre institutionnel afin de venir à bout de ce phénomène.

I/ Le cadre juridique de la prévention et de la lutte contre la corruption

Le corpus de textes que l'on peut recenser parmi les référentiels en matière de prévention et de lutte contre la corruption au Burkina Faso sont :

- la loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ;
- la loi du 26 juillet 2018 portant modification de la loi n 004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ;
- la loi n°082/2015/CNT du 24 novembre 2015, portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) ;
- la loi n°005-2017/AN du 19 janvier 2017, portant création, organisation et fonctionnement de pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée ;
- la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso ;
- la loi n 039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique au Burkina Faso.
- l'arrêté n 2012-401/MEF/IGF du 16 novembre 2012 portant création des comités anti-corruption (CAC) au sein des grandes structures et directions centrales du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID).

II/ Le cadre institutionnel

Il comporte plusieurs organes et structures dont principalement :

- l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et lutte contre la corruption (ASCE-LC) ;
- la Commission nationale de la concurrence et de la consommation (CNCC) ;
- la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) ;

- l'Autorité nationale de lutte contre la fraude (ANLF) ;
- l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) ;
- l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ;
- la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) ;
- l'Inspection générale des finances (IGF) ;
- les Inspections techniques des services (ITS) au sein des ministères et de certaines structures ;
- les Comités anti-corruption (CAC) au sein des structures du MINEFID.

En plus de ces structures de contrôle qui sont non juridictionnelles, il convient de mentionner la Cour des comptes dont les actions contribuent à la prévention et à la répression en matière de corruption.

Les initiatives majeures en matière de prévention et de lutte contre la corruption au niveau de la société civile concernent (i) le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (RENLAC), (ii) la coalition contre la vie chère, (iii) le Centre pour l'Ethique Judiciaire (CEJ) et le Réseau africain de journalistes pour l'intégrité et la transparence (RAJIT).

III/ Les actions de prévention et de lutte contre la corruption

Au niveau du Ministère de l'économie, des finances et du développement, plusieurs outils ont été mis en place avec pour finalité d'améliorer le niveau de recouvrement des recettes mais aussi pour assurer la transparence dans l'accomplissement des missions des différentes régies. Il s'agit entre autres :

- de l'instauration de la facture normalisée ;
- de la conduite de l'audit de l'Identifiant financier unique (IFU) ;
- de l'institution des télé-procédures de déclaration et de paiement des impôts ;
- du déploiement du Système de gestion intégré du contentieux douanier (SYGICOD) ;
- de l'opérationnalisation du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) ;
- de la mise en place de l'interconnexion du système informatique douanier du Burkina Faso avec le Togo et la Côte d'Ivoire ;
- de la mise en place du système automatisé d'analyse de risque et de la sélectivité des contrôles douaniers ;
- de la mise en œuvre du tracking (système de suivi satellitaire des véhicules en transit).

En matière de gestion des dépenses, le Ministère a mis l'accent sur (i) l'élaboration et la mise à jour régulière de la mercuriale des prix, (ii) la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et (iii) le contrôle de l'exécution physique des marchés publics (255 marchés contrôlés en 2016).

Le ministère est accompagné dans ses actions par l'ARCOP qui a élaboré une cartographie des risques du système de la commande publique, conduit des audits, des évaluations de la performance du système de gestion de la commande publique et mené des enquêtes. Par ailleurs, l'Inspection générale des finances (IGF), les Inspections techniques des services (ITS) et les Comités Anti-corruption (CAC) ont concentré leurs efforts sur (i) les investigations sur les cas de dénonciations, (ii) le contrôle permanent des structures centrales et déconcentrées, (iii) l'instauration d'un système de dénonciation des actes de corruption à travers un numéro vert, (iv) la conduite d'études sur les présomptions de corruption, (v) la sensibilisation du personnel sur la corruption et ses effets néfastes et, (vi) la communication sur la loi portant prévention et répression de la corruption.

L'ASCE-LC a conduit plusieurs actions qui permettent de formuler des recommandations dans le sens d'assurer une meilleure transparence dans la gestion des ressources publiques. Il s'agit notamment :

- des missions d'investigations post-insurrectionnelles suite à des plaintes et dénonciations après les événements d'octobre 2014 : missions conjointes ASCE-LC, IGF, ITS ;
- des audits des gestions 2015, 2016 et 2017 de la gestion du Gouvernement et de certaines institutions. Ces audits ont généralement concerné les domaines suivants : les commandes publiques, les comptes de dépôt, les régies d'avance et caisses de menues dépenses, les carburants et lubrifiants.

D'autres initiatives majeures peuvent être relevées en matière de lutte contre la corruption à savoir

- l'adhésion du Burkina Faso à l'ITIE qui est un instrument de prévention et de lutte contre la corruption dont la mise en œuvre s'appuie sur un groupe multipartite de surveillance mutuelle (composé de l'administration, de la société civile et des sociétés extractives). Dans ce cadre, huit (08) rapports de conciliation ont été élaborés et publiés par le Burkina Faso. En plus des informations contextuelles sur le secteur minier, les rapports de l'ITIE contiennent les montants de recettes tirées de l'exploitation de l'or, du zinc, du manganèse et des carrières de 2008 à 2016.
- le renforcement du mécanisme de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme à travers la réalisation d'une évaluation nationale des risques (ENR) et la création d'un secrétariat permanent chargé de la conduite des activités de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

IV/ Engagements liés aux défis identifiés et perspectives

Les défis majeurs dans le domaine de la lutte contre la corruption concernent (i) l'instauration d'une gouvernance transparente, simplifiée et efficace, (ii) l'appropriation du dispositif légal de lutte contre la corruption par les acteurs, (iii) l'intensification de la lutte contre l'impunité dans les cas de crimes économiques et financiers et (iv) la consolidation des acquis de la loi n°082/2015/CNT du 24 novembre 2015, portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de l'ASCE-LC.

Les principaux leviers de la lutte contre la corruption sont (i) le renforcement et la modernisation des capacités, (ii) la réforme de l'administration, (iii) la mise en place d'une justice efficace et accessible à tous et (iv) la participation de tous les acteurs, notamment la société civile et le secteur privé.

En termes de perspectives, les efforts seront orientés vers plusieurs mesures et actions tels que :

- le renforcement du dispositif d'opérationnalisation du budget programme : ce dispositif commande d'une part, la réorientation de l'approche inspection vers celle d'audit et d'autre part, le renforcement de l'autonomie des structures de contrôle ;
- la poursuite des efforts d'opérationnalisation de l'ASCE-LC : à court terme, il s'agit de mettre en œuvre les décrets d'application relatifs (i) à la nomination des membres du conseil d'orientation, (ii) aux statuts des contrôleurs d'Etat, des enquêteurs et des assistants de vérification et (iii) nomination des chefs des départements et des directeurs de service ;
- la vulgarisation de la loi anti-corruption : un plan opérationnel de la vulgarisation existe déjà et il reste à mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre dès 2019 ;
- l'opérationnalisation des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée : il s'agit de travailler d'ici fin 2019 de concert avec l'ASCE-LC et les acteurs du système judiciaire pour définir et mettre en œuvre un plan d'opérationnalisation de ces pôles judiciaires ;
- la poursuite de l'opérationnalisation des télé-procédures et télépaiement au niveau des impôts : le Ministère de l'économie, des finances et du développement à travers la Direction générale des impôts dispose déjà d'un plan stratégique 2019-2021 intégrant plusieurs réformes fiscales. Au nombre de ces réformes figure la mise en place d'un Logiciel Intégré de Gestion des Procédures Fiscales (SINTAX) réalisé avec le soutien de la coopération suisse. Actuellement le Ministère et la Suisse vont s'engager dans une phase 2, de cette réforme par la réalisations d'un projet dénommé « eSYNTAX ». Ce projet va également bénéficier d'un appui du Royaume de Danemark à travers la mise en place d'une plateforme accessible aux contribuables pour leurs procédures et interfacée avec le SINTAX. Cet appui couvrira notamment les procédures de demande de remboursement de crédits TVA qui concernent 90% les entreprises minières. Un Engagement de développement a été signé et le projet sera une réalité dès janvier 2019 ;
- l'extension de l'expérimentation des CAC dans tous les départements ministériels : produire au cours du 1^{er} semestre 2019 un rapport sur les activités des CAC et proposer l'extension de ces cellules dès janvier 2020 ;
- la poursuite des efforts d'informatisation des régies de recettes ;
- la poursuivre des réformes de lutte contre la fraude, le faux et la corruption ;
- le renforcement de la collaboration avec les Organisations de la société civile (OSC) de lutte contre la corruption ;

- la mise en place des contrôles internes dans les ministères et institutions ;
- la poursuite de la mise en œuvre des dispositions légales relatives à la déclaration des biens avant et après nomination dans les postes de responsabilité.

Conclusion

Le Gouvernement du Burkina Faso est bien conscient que le système de gestion financière actuel comporte des niches de corruption du fait de certaines procédures bureaucratiques peu efficaces. C'est un système qui dilue les responsabilités et qui ne permet pas une utilisation optimale des ressources publiques.

Le principal défi est d'amener l'ensemble des acteurs à adhérer à une culture du refus de la corruption à même de permettre la construction d'une société juste et stable.

Les réformes du système de contrôle et de lutte contre la corruption, engagées depuis plusieurs années doivent permettre de faire du Burkina Faso une référence notamment en matière de bonne gouvernance économique et financière.